

## Délibération du Conseil de Communauté

---

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 60  
Membres absents : 18  
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du  
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023  
Date de transmission : 26/09/2023  
Date de mise en ligne : 27/09/2023

---

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 23<sup>ème</sup> QUESTION

### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2023-144)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-2 des délégations - Ester en justice au nom de la Communauté d'Agglomération, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande soit en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que le Tribunal des Conflits pour toutes les actions et dans tout domaine, au fond ou en référé, ainsi que, dans les mêmes conditions, devant toutes instances non juridictionnelles, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Communauté d'Agglomération :

- Rédaction d'un mémoire en réplique suite à la mise en cause de la collectivité dans le cadre d'un contentieux en matière d'eau et assainissement.

Point 1-8 des délégations - Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un choc de poids-lourd contre un mât d'éclairage rue des Romains dans la ZA Landstrasse à Sierentz, pour un montant de 3 456 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un choc de véhicule contre 2 mâts d'éclairage Boulevard de l'Europe à Saint-Louis, pour un montant de 8 737,20 € ;

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public pour la fourniture de mitigeurs et de petit outillage pour la piscine couverte, avec la société PROLIANS SCHMERBER, pour un montant de 11 477,22 € pour la partie forfaitaire et, pour la partie à bons de commande, un montant maximum de commande de 1 006,08 € TTC ;

- Conclusion d'un marché public pour la fourniture et la pose de nouvelles fenêtres pour les logements du service du Sport, avec la société Pierre Moulin, pour un montant forfaitaire de 16 278,65 € ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 dans le cadre de l'accord-cadre d'impression et reproduction de divers supports de communication, avec la société GYSS, pour l'adjonction de prix nouveaux sans incidence financière sur le montant initial du marché ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 dans le cadre du marché de travaux de renouvellement du réseau et des branchements AEP avenue de Souprosse à Hagenthal-le-Bas, avec la société TP3F, pour allongement des délais d'exécution, sans incidence financière sur le montant initial du marché ;
- Conclusion d'un marché public pour l'aménagement de la structure artificielle d'escalade du COSEC de Village-Neuf, avec la société BBM Equipement, pour un montant forfaitaire de la tranche ferme de 24 120 € TTC (et 23 820 € TTC pour la tranche optionnelle en 2024) ;
- Conclusion d'un accord-cadre à marché subséquent et à bons de commande pour la fourniture et la livraison d'éclairage LED pour l'ensemble des bâtiments de la Direction des Sports, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification tacitement reconductible 3 fois, avec la société GEA SARL, pour un montant maximum de 155 000 € HT pour la partie à marché subséquent et, pour la partie à bons de commande, sans minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 dans le cadre du marché de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage de SAINT LOUIS Agglomération - Période 2023 à 2026, avec la société SAINT-NABOR Services, pour la correction d'une erreur de formulation dans le marché public, sans incidence financière sur le montant initial du marché ;
- Signature d'une modification de marché public n°3 dans le cadre du marché d'exploitation de parkings sur le territoire, avec la société FACILITY PARK, pour la prolongation du marché pour une durée de 7 mois (du 1er juin 2023 au 31 décembre 2023), l'incidence financière globale s'élevant à 175 140 € HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°3 dans le cadre du marché d'élaboration d'un schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération, avec la société EGIS Ville et Transports, portant modification du déroulé d'exécution des missions relevant du lot n°2, sans incidence financière sur le montant initial du marché ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de stationnements vélo pour Saint-Louis Agglomération, avec la société URBANEO Agence Nord, conclu à compter du 3 mai 2023 ou à compter de sa date de notification au titulaire si ultérieure, jusqu'au 2 mai 2024 sans reconduction possible, dont les bons de commande seront susceptibles de varier entre le montant minimum annuel de 20 000 € HT et le montant maximum annuel de 80 000 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission d'expertise à la suite d'infiltrations à la piscine couverte de Village-Neuf, avec la société GEB Alsace, pour un montant forfaitaire de 2 500 € TTC ;

- Conclusion d'un marché public de travaux pour la réalisation de la remise en état d'un parking à Hagenthal-le-Bas, à la suite de la démolition d'un bâtiment, avec la société DR DEMANTELEMENT, pour un montant forfaitaire de 13 842 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 dans le cadre du marché d'entretien des ouvrages d'eaux usées et pluviales sur le territoire de 30 communes de SAINT-LOUIS Agglomération - 2022 à 2025 - lot n°2 : Territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, avec la société ATIC SA, pour l'intégration d'un prix nouveau dans BPU - Interventions curatives, sans incidence financière sur le montant initial du marché ;
- Conclusion d'un marché public pour le remplacement du système de climatisation à la crèche de Sierentz, avec la société VHL Services, pour un montant forfaitaire de 8 100 € TTC ;
- Conclusion d'un marché subséquent n°7 en application de l'accord-cadre de fourniture d'énergie pour les communes membres du groupement de commandes - Gaz naturel et Electricité -Lot 4 : Gaz naturel - Sites T2/T3 zone GRDF, avec EDF, pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2024, pour un montant de 17 458 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'une étude géotechnique et l'auscultation de la chaussée nécessaires à l'exécution des travaux de remise en état des déchetteries de Village Neuf, Kembs et Sierentz, avec la société GROLLEMUND LABOROUTES GRAND EST, pour un montant estimatif de 11 894,40 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'études de faisabilité pour une chaufferie automatique au bois pour la crèche de Hagenthal-le-Bas et la crèche de Ranspach-le-Bas, avec la société IMAEE, pour un montant forfaitaire de 13 440 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public de prestations de maintenance et d'entretien des structures artificielles d'escalade (SAE) appartenant à SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société BBM Equipement, pour un montant forfaitaire de 1 902,60 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'un mur de soutènement au droit du DOJO de Hagenthal-le-Bas, avec la société TP3F, pour un montant de 11 340 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 dans le cadre du marché de fourniture et de pose de deux portiques motorisés de limitation de hauteur sur les parkings du Collège Gérard de Nerval, du COSEC et de la piscine couverte de Village-Neuf, avec la société TGO, pour correction d'une erreur matérielle dans l'acte d'engagement, sans incidence financière sur le montant initial du marché ;
- Conclusion d'un marché public pour l'installation de barrières anti-GDV sur les parkings du Collège Gérard de Nerval, du COSEC et de la piscine couverte de Village-Neuf - Massifs et VRD et signalisation horizontale - Lot 1 : Voirie et réseaux divers - Massifs de fondation, avec la société TP Pays de Sierentz, pour un montant de 31 019,15 € HT ;

- Conclusion d'un marché public pour l'installation de barrières anti-GDV sur les parkings du Collège Gérard de Nerval, du COSEC et de la piscine couverte de Village-Neuf – Massifs et VRD et signalisation horizontale - Lot 2 : Rénovation et mise aux normes de la signalisation horizontale, avec la société SIGNATURE, pour un montant de 4 551,45 € HT ;
- Conclusion d'un marché subséquent n°1 en application de l'accord-cadre de fourniture et livraison d'éclairages LED pour les bâtiments de la Direction des Sports de Saint-Louis Agglomération, avec la société GEA SARL, pour un montant de 55 460,54 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour un mission de coordination SPS de niveau 3 relative au projet de mise en accessibilité des déchetteries de Village – Neuf, Kembs et Sierentz, avec la société Bureau Veritas Construction pour un montant de 5 913,60 € TTC ;
- Conclusion d'un marché subséquent n°8 en application de l'accord-cadre de fourniture d'énergie pour les communes membres du groupement de commandes – Gaz naturel et Electricité - Lot 2 – Electricité – Sites BT 3-36 KVa, avec EDF, pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2024, pour un montant total simulé de 340 711,72 € HT ;
- Conclusion d'un marché subséquent n°8 en application de l'accord-cadre de fourniture d'énergie pour les communes membres du groupement de commandes – Gaz naturel et Electricité – Lot 3 – Electricité – Sites éclairage public, avec EDF, pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2024, pour un montant total simulé de 160 590,86 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la fourniture et la livraison d'un véhicule et de son équipement pour une application de collecte d'ordures ménagères - Lot n°1 : Fourniture et livraison d'un véhicule porteur, avec la société SCANIA France SAS, pour un montant de 110 800 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la fourniture et la livraison d'un véhicule et de son équipement pour une application de collecte d'ordures ménagères - Lot n°2 : Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères, avec la société SEMAT SA, pour un montant de 75 300 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la fourniture et la livraison d'un véhicule et de son équipement pour une application de collecte d'ordures ménagères - Lot n°3 : Fourniture et montage d'un lève conteneurs automatique double peigne haut, avec la société SEMAT SA, pour un montant de 29 770 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la fourniture et le renouvellement de l'atelier caméra sur chariot et aménagement d'une camionnette de Saint-Louis Agglomération, avec la société Rausch GmbH, pour un montant total de 116 517,84 € HT pour l'offre de base et les PSE 1 et 2 retenues, relatives à des équipements audiovisuels complémentaires ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition d'une licence ManageEngine ADSelfService Plus et de prestations associées pour des prestations de cybersécurité, avec la société LAZAR SOFT, pour un montant de 14 366,40 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission d'accompagnement juridique en vue de la passation d'une concession d'aménagement pour la

ZAC Gruen, avec la société ADVEN, pour un montant de 47 850 € HT pour la partie forfaitaire et, pour la partie à bons de commande conclue sous forme d'accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 8 000 € HT, sur une durée de 24 mois non reconductible ;

- Signature d'une modification de marché public n°3 dans le cadre du marché de conception, mise en œuvre et maintenance du Portail Intranet de Saint-Louis Agglomération, avec la société Blue Soft Empower, pour l'adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière sur le montant initial du marché ;
- Conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire de maîtrise d'œuvre pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments appartenant à Saint-Louis Agglomération, avec les sociétés IMAEE et BET PROJELEC, pour un montant maximum de l'ensemble des marchés subséquents de 200 000 € HT, sur une durée totale de 4 ans, non reconductible ;
- Conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de signalétique pour le réseau de transports urbains DISTRIBUS, avec la société SAS OXYSIGN, dont les bons de commande seront susceptibles de varier entre un montant annuel minimum de 5 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 20 000,00 € HT, sur une durée de 12 mois à compter de la date de notification au titulaire, reconductible 3 fois ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission de coordination SPS de niveau 2 relative aux travaux d'aménagement de la rue de Saverne à Héisingue, avec la société APAVE, pour un montant de 1 470 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation partielle de la toiture de l'EHPAD « la maison du Lertzbach » à Saint-Louis, avec la société SCHOENENBERGER, pour un montant total de 39 820,92 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition d'un fauteuil d'accès aux bains pour les personnes à mobilité réduite, pour les bassins du Centre Nautique Pierre de Coubertin, avec la société AXSOL, pour un montant de 1 782,95 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°3 dans le cadre du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten, avec le cabinet MERLIN EST, passant le montant total cumulé de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°4 de 33 650,00 € HT à 39 175,00 € HT (soit 47 010,00 € TTC), soit une incidence financière de + 16,42% ;
- Conclusion d'un marché public pour l'aménagement de la rue de Saverne - Zone d'activités d'Héisingue - Lot 1 : Voirie et réseaux humides, avec la société EIFFAGE ROUTE Nord Est, pour un montant total de 462 271,06 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour l'aménagement de la rue de Saverne - Zone d'activités d'Héisingue - Lot 2 Réseaux secs, avec la société COLAS France, pour un montant de 88 444 € HT.

Point 2-2-1 des délégations – Approuver les conventions d'utilisation des données géographiques et bases de données numériques à titre gracieux ou onéreux :

- Signature d'une charte d'utilisation du SIG-Web de Saint-Louis Agglomération par la commune de Hésingue, pour modification des utilisateurs habilités, sans incidence financière.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition par la ville de Saint-Louis d'un local n°722 situé au niveau -1 du parking de la Croisée des Lys, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, renouvelable pour une période identique sur une durée maximale de 10 ans, pour un montant mensuel de 37,50 € TTC ;
- Signature d'un avenant n°1 au bail du 16 mars 2021 avec la DGFIP pour la révision triennale du loyer de la brigade de gendarmerie à Hagenthal-le-Bas à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, passant le loyer à percevoir de 94 798,95 € à 97 161,20 € hors charges ;
- Conclusion d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion de distributeur(s) automatique(s) d'accessoires de piscine et de produits d'hygiène au centre nautique Pierre de Coubertin, avec la société TOPSEC, pour un montant de 1000 € TTC par distributeur ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de services de Saint-Louis au profit de la CeA, pour une durée de trois jours, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un local jeune au profit de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, jusqu'au 31 décembre 2023, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en Pépinière d'entreprises pour la location d'un atelier à la société MMTCI pour la période du 15 juin 2023 au 14 juin 2024, pour un montant mensuel de 1 428 € TTC ;
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine privé au profit d'un agent de Saint-Louis Agglomération, pour l'occupation du logement au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Haute-Alsace, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023 et pour une redevance mensuelle de 330 € hors charges ;
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine privé pour la location du bâtiment 6 allée de la Hardt à Schlierbach, avec la société KOLYA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023, pour une redevance mensuelle 350 € TTC ;

- Signature d'un avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation précaire d'un local au rez-de-chaussée de l'ancienne Maison du Tram à Saint-Louis, avec l'association Médiacycles, pour renouvellement de l'occupation du 1<sup>er</sup> août au 31 janvier 2024, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de services de Saint-Louis au profit de l'Agence d'Attractivité Touristique le 31 juillet 2023 de 10h à 12h, à titre gratuit ;
- Signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine privé du 28 mars 2023 pour autorisation d'occupation de la base-vie - Boulevard de l'Europe à Saint-Louis, au profit de la société R-CUE, du 16 octobre 2023 et au 31 décembre 2023, pour un montant de 500 € par mois d'occupation.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 1 040 968,97 € en section de fonctionnement
- 1 119 083,35 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023.

La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,  
Jean-Marc DEICHTMAN

